

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Laurent LAFAYE, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2025

Étaient présents :

Laurent LAFAYE, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Danièle BARRIERE, Jean-François BATIER, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Damien NICOT

Étaient absents représentés :

Marie-Claude BODEN pouvoir à Martine LEPETIT
Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marie-Claude BODEN, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REYNAUD

N°2025/D/028 - **Objet** : **Approbation des budgets primitifs 2025 : Budget Général, La Biche 2, Le Clos des Cèdres**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Vu l'annexe présentant la structuration du budget 2025,

Vu les maquettes réglementaires annexées à la présente délibération,

Monsieur CHASSAIN, adjoint aux finances, précise que la nomenclature M57 autorise la fongibilité des crédits. Ce dispositif permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors des dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections. Le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur Gaston CHASSAIN propose au Conseil municipal les montants suivants :

- pour le budget principal : qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

↳ Section de fonctionnement 9 250 000,00 €

↳ Section d'investissement 1 953 735,15 €

- pour les budgets annexes :

Le lotissement communal La Biche 2 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ↳ Section de fonctionnement 75 107,10 €
- ↳ Section d'investissement 353 622,86 €

Le lotissement communal du Clos des Cèdres qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ↳ Section de fonctionnement 199 591,74 €
- ↳ Section d'investissement 60 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le Budget primitif 2025 de la commune de FEYTIAT, budget principal et budgets annexes tel que synthétisé ci-dessus et annexé à la présente délibération.
- **De voter** le budget 2025 au niveau des chapitres en section de fonctionnement et par chapitre et par opération en section d'investissement.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre (hors des dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.
- De **donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Motion adoptée par 24 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 02 avril



Le Maire,

Laurent LAFAYE.